

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 9

Absents : 11

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT (pouvoir à M. Roger RIBOLLET),

Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

N°2023/10/31/10 – BUDGET GITE DE GROUPE - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget GITE DE GROUPE – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 800 euros au compte 60611 « Eau et assainissement », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 3 300 euros au compte 60612 « Energie – Electricité », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la nécessité d'annuler les crédits d'un montant de 4 500 euros au compte 60613 « Chauffage urbain », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'un montant de 500 euros au compte 60631 « Fournitures d'entretien », afin d'ajuster au mieux les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'un montant de 1 400 euros au compte 60632 « Fournitures de petit équipement » suite aux interventions de l'agent technique pour diverses réparations, nécessitant l'achat de fournitures,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 500 euros au compte 615221 « Entretien et réparation sur bâtiments public », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la nécessité d'annuler les crédits d'un montant de 600 euros au compte 6184 « Versement à des organismes de formation », les formations initialement prévues n'étant pas réalisées,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'un montant de 800 euros au compte 6228 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires », afin de payer les frais de réservation RNB&B suite à l'adhésion des Gites de la Calonne à la plateforme,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 2 000 euros au compte 6231 « Annonces et insertions », afin d'ajuster les crédits au vu des campagnes de communication prévues jusqu'à la fin de l'exercice 2023,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 1 000 euros au compte 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement », après calcul des frais de personnel à reverser au Budget Principal,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 400 euros au compte 6455 « Cotisations pour assurance du personnel, après calcul des frais de personnel à reverser au Budget Principal,

Vu la nécessité de diminuer les crédits d'un montant de 10 400 euros au compte 75822 « Prise en charge du déficit du Budget Annexe à caractère administratif par le Budget Principal » suite aux ajustements des crédits de dépenses ci-dessus,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget GITE DE GROUPE,

Après avis favorable de la Commission Finances du 23 octobre 2023,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Gite de Groupe 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/60611 – F60 – Eau et assainissement c/60612 - F60 - Energie Electricité c/60613 – F60 – Chauffage urbain c/60631 – F60 – Fournitures d'entretien c/60632 - F60 – Fournitures de petit équipement c/615221 – F60 – Entretien et réparation sur bâtiments publics c/6184 – F60 – Versements à des organismes de formation c/6228 - F60 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires c/6231 – F60 – Annonces et insertions c/6215 - F60 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement c/6455 – F60 – Cotisations pour assurance du personnel	- 800 € - 3 300 € - 4 500 € + 500 € + 1 400 € - 500 € - 600 € + 800 € - 2 000 € - 1 000 € - 400 €
	Sous total	- 10 400 €
Recettes	c/75822 – F60 – Prise en charge du déficit du BA à caractère administratif par le BP	- 10 400 €
	Sous-total	- 10 400 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 octobre 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX